



CPPAP Nº 1025 S 06643

Directeur de la publication Fabrice LERESTIF Tél.: 02.99.65.36.50 - Fax: 09.57.34.75.43 Courriel: ud.fo35@wanadoo.fr

Site: www.udfo35.fr

https://www.facebook.com/udfo.illeetvilaine Imprimerie Colibri-Rennes / Prix : 0,30 €

Le Syndicalisme Indépendant 35, rue d'Échange 35000 RENNES N°24f

INTER-PRO 35 PIC RENNES ARMORIQUE POSTE TIMBRAGE

Le SYNDICALIS INDÉPENDANT

JANV. 2023 **Au sommaire**

- ÉDITORIAL (P1)
- HISTOIRE (P2)
- UD EN ACTION (P3)
- INFO RETRAITE (P4-5)
- NOS SYNDICATS (P6)
- NOTRE UD (P7)
- INFO UD, CALENDRIER DES STAGES, UL ET AFOC, CLIN D'ŒIL DU PATOCHE (P8)

CITATION DU MOIS

"Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu.

Bertolt BRECHT

dramaturge, metteur en scène, écrivain et poète allemand 1898 - 1956



Il existe des moments dans les luttes, comme dans la vie, où arrive l'heure de vérité, l'heure des choix. En l'occurrence celui de baisser la tête et de se résigner ou celui de se battre

La première « sinistre » a présenté officiellement mardi 10 janvier les grandes lignes de sa contre-réforme des retraites. Chronique d'un hold-up annoncé.

Bien avant cette présentation et les concertations qui n'ont servi strictement à rien, sinon à servir d'alibi au pseudo dialogue social, nous connaissions les fondements du projet discuté avec le MEDEF et certains politiciens.

Un projet de brutes et de truands.

Des brutes qui savent parfaitement, au-delà de leurs parades vertueuses, que leur contre-réforme est profondément injuste socialement car elle institue, pour nombre de travailleurs la retraite des morts. Au terme de décennies de travail, direction l'hôpital au mieux voire le cimetière.

Des truands qui nous volent notre salaire différé en exonérant les entreprises des cotisations sociales à hauteur de dizaines de milliards d'euros.

Des truands qui manipulent les chiffres, mentent de manière éhontée sur le soit-disant souci de financement et font miroiter aux retraités, actuels ou futurs un montant minimal de 1200 euros de retraite. Ils oublient juste de dire qu'il faudra avoir une carrière complète pour y avoir droit ce qui, dans les faits, exclue une grande majorité de salariés, du privé comme du public et notamment les femmes. Ajoutons que même avec 1200 euros, il n'y a pas de quoi pavoiser, sachant que le seuil de pauvreté est fixé à 1128 euros et que les prix, notamment alimentaires, flambent.

On ne discute pas avec des brutes et des truands, on impose le bon choix!

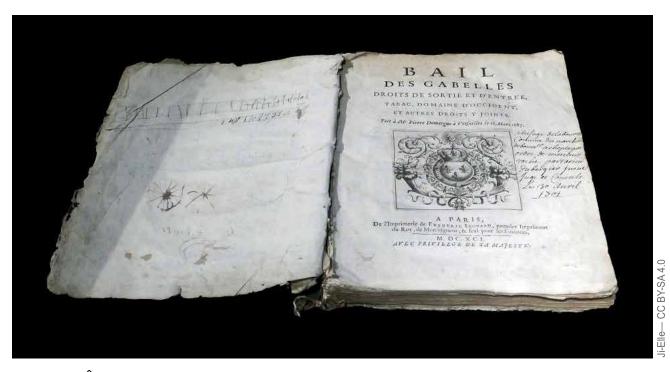
Celui de la justice sociale, celui de la vie avant la bourse, celui de l'espoir de nouveaux jours heureux.

Alors, ensemble, tous secteurs confondus, jeunes et moins jeunes tous en grève jusqu'à satisfaction et en manifestation pour bloquer dans un premier temps la macroneuse et reconquérir ensuite.

> Vive la lutte, vive la vie, vive la sociale! Vive la cgt Force-Ouvrière! Rennes, le 16 janvier 2023 **Fabrice LERESTIF** Secrétaire Général

Petite histoire des impôts

L'impôt apparaît avec l'émergence des États. Sous l'Ancien Régime, ils seront variés et particulièrement inégalitaires. Ils seront à l'origine de nombreuses révoltes paysannes, mais surtout une des causes de la Révolution de 1789.



Dès le Moyen Âge, le petit peuple (90 % de paysans) doit payer des impôts, à son seigneur, à son roi et en plus à son curé. Les impôts royaux vont augmenter dès le XIIe siècle, quand les Capétiens vont vouloir agrandir leur territoire par des guerres ou des mariages. Cela coûte cher. Dès le XVe siècle, ils deviendront permanents et obligatoires : taille, aides, gabelle, dîme, champart.

La taille est un impôt direct qui apparaît dès le XI^e siècle. La noblesse, le clergé et la bourgeoisie des villes en sont exonérés, comme certaines villes (Dieppe) et régions (Bretagne) aussi. Elle devient annuelle et permanente en 1439 pour financer l'effort de guerre contre les Anglais. Au XVII^e siècle, la taille donnera naissance à d'autres impôts : la capitation, le dixième puis le vingtième. Sous Henri IV, la taille représente 60 % des ressources du royaume, mais seulement 25 % sous Louis XIV. Elle sera abolie en 1791.

En 1360 arrive l' « aide », un impôt que le vassal verse au seigneur pour obtenir le droit de ne pas faire de service militaire. Par la suite, différents types « d'aides » verront le jour et ces impôts indirects seront à payer tant au seigneur qu'au roi. Elles seront elles aussi supprimées par la Révolution.

Le sel et le goupillon

La gabelle est un impôt sur le sel apparu en 1246. En effet, le sel est indispensable pour conserver les aliments. C'est ainsi que les rois le taxent, engendrant une contrebande épique. Elle sera abolie le 1er décembre 1790, réinstaurée par Napoléon en 1806, partiellement réabolie en avril 1848 et totalement abolie seulement le 31 décembre 1945.

Quant à l'Église, dès le VIe siècle elle a instauré la dîme. Le croyant, fervent ou converti de force, devait payer en nature ou en argent 10 % de ses revenus à sa paroisse. Les seigneurs ont alors copié les religieux en obligeant leurs paysans à payer une dîme seigneuriale, appelée le champart. Martin Luther, à l'origine du protestantisme, s'est révolté contre ces pratiques et a dénoncé la dîme. Nombre de paysans ont alors rejoint la Réforme, refusant la dîme mais aussi le champart.

Cette multitude d'impôts a saigné une paysannerie qui était très dépendante des conditions climatiques. Quand les récoltes étaient mauvaises, la famine présente, et en plus les nobles et le clergé qui, sans travailler, prenaient vos maigres biens, il n'y avait que la révolte en réponse. D'où les jacqueries brutales, sauvages, terriblement réprimées. C'est la Révolution de 1789 qui fera table rase de ces impôts d'Ancien Régime.

Publié le 11 juillet 2021 / par Christophe Chiclet, L'Info Militante

L'impôt moderne

Ce n'est qu'en 1914 que l'impôt sur le revenu, avec un principe de progressivité, est adopté en France avec la déclaration des revenus. Il s'agit notamment de financer l'effort de guerre. Quant à la TVA, impôt proportionnel particulièrement injuste pour les classes modestes, elle est votée le 10 avril 1954. C'est la recette fiscale la plus importante, trois fois plus que l'impôt sur le revenu.

CONTRE LES VENTS MAUVAIS DE LA MACRONIE ...

CONTRE LES VENTS MAUVAIS DE LA MACRONIE QUI AJOUTENT DE LA PEINE À LA PEINE, ON TIENT LE CAP!



Réforme des retraites. Une soixantaine de manifestants à Rennes ce mardi 10 janvier, jour de la présentation du texte au Gouvernement. • © France 3 Bretagne



JOËL LE GALL/OUF

Lu dans la presse

Réforme des retraites. Une soixantaine de manifestants à Rennes

Le gouvernement penche pour un recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans. Élisabeth Borne présente, en fin de journée, la réforme, ce mardi 10 janvier 2023. À Rennes, des syndicats appelaient à se rassembler.

À Rennes, des syndicats appelaient à se rassembler.



« 37,5 et pas un jour de plus », « la retraite à 60 ans, c'est du travail pour nos enfants »... ce sont quelques-uns des slogans qui sont lâchés ce mardi, dans le centre-ville, sous un temps chagrin. | JOËL LE GALL/OUEST-FRANCE

« 37,5 et pas un jour de plus ! », « la retraite à 60 ans, c'est du travail pour nos enfants »... ce sont quelques-uns des slogans qui sont lâchés ce mardi, dans le centre-ville, sous un temps chagrin. À midi, ils étaient environ une soixantaine à s'être rassemblés pour défendre les retraites.

« Nous n'allons rien lâcher »

Un rassemblement était en effet prévu contre la réforme des retraites mardi 10 janvier 2023, à 11 h 30, place de la République. Plusieurs syndicats appelaient à se mobiliser. C'est le cas du syndicat Force ouvrière. « L'objectif est de construire tout de suite la mobilisation et de se préparer à une confrontation sociale majeure », explique Fabrice Lerestif, le secrétaire général de l'Union départementale FO 35, alors qu'une intersyndicale nationale se tiendra mardi soir, et une autre, au plan départemental, mercredi.

« Pas de compromis, martèle ce mardi Fabrice Lerestif, le premier à prendre la parole. Nous n'allons rien lâcher. » Au-delà des rassemblements et manifestations, il appelle « à la grève générale pour bloquer le pays ».

/.. Extrait Ouest-France le 10/01/2023

L'UD FO 35 se prépare à une confrontation sociale majeure.

Elle a déposé un préavis de grève illimitée à compter du 19 janvier et a réactivé la caisse de grève qui avait été tellemement utile en 2019.

Chèques à déposer ou envoyer à l'UD, 35 rue d'échange 35000 Rennes avec la mention "Retraite 2023"

N°246-JANVIER 2023 INTER-PRO35





Réforme des retraites : Non à la manipulation

M. Macron, Mme Borne et son gouvernement multiplient les interventions à tous les niveaux pour préparer l'opinion publique à accepter la réforme de nos régimes de retraite.

Il faut dire qu'ils ont du pain sur la planche quand on sait que plus de 75% de la population est opposée au recul de l'âge de départ et que toutes les organisations syndicales sont « vent debout pour empêcher que cette contre-réforme voit le jour.

Ces mêmes organisations ont d'ailleurs décidé de « construire ensemble les mobilisations passant en particulier par une première date de mobilisation unitaire avec grèves et manifestations en janvier si le gouvernement demeurait arcbouté sur son projet. »

Afin de préparer la mobilisation la plus large possible, Il est donc important d'informer, de démonter les arguments fallacieux du gouvernement et de rétablir la vérité.

1. Madame Borne nous dit que « notre système de retraite est en faillite »

C'est ce qu'elle nous explique dans un entretien au journal Le Parisien : « Il y aura un déficit qui dépassera les 12 milliards et qui continuera à se creuser si on ne fait rien ».

Concernant les affirmations de la Première ministre, le rapport du COR les contredit puisqu'il explique que l'état de notre système de retraite est loin d'être inquiétant. Un excédent de 900 millions d'euros a enté dégagé en 2021, malgré la crise sanitaire, portant le total du surplus à 3,2 milliards d'euros.

Si le solde global du régime risque de se dégrader faiblement et de manière contrôlée après 2023, il reviendrait à l'équilibre après 2030.

De plus, la part des dépenses en matière de retraite dans le PIB resterait stable voire diminuerait entre 2021 et 2070. En effet, malgré l'évolution démographique défavorable (augmentation du nombre de retraités dans les années à venir), celle-ci est contrebalancée, d'une part, par le recul de l'âge de départ à la retraite qui passera de 62 ans à 64 ans du fait des réformespasséeset, d'autre part, par la moindre augmentation du niveau de vie des retraités relativement aux actifs.

Si le système de retraite devait connaître une période de situation déficitaire, celle-ci resterait faible et tout à fait contrôlée. De 2022 à 2032, le déficit irait de -0,5 point à -0,8 point de PIB en fonction de la convention et du scenario retenu.

Par ailleurs, le même rapport du COR précise que ses résultats « ne valident pas le bien fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite ».

En réalité, pour le COR, la réforme envisagée n'a pas pour but de remédier à l'éventuel déficit du système de retraite, mais plus de pouvoir afficher une réduction globale des déficits publics exigée par la Commission européenne : « Avec une progression de 1,8% par an de 2022 à 2027 l'évolution spontanée des retraites ne semble pas compatible avec les objectifs du gouvernement qui s'est engagé à limiter à 0,6% la hausse. »

Mais, admettons que Mme Borne ait raison et qu'il faille trouver 12 milliards d'euros d'ici 2027, de nombreux économistes lui ont donné des pistes pour combler ce déficit. Par exemple, on pourrait revenir sur l'ensemble des exonérations de cotisations employeur qui représente aujourd'hui de l'ordre de 80 milliards d'euros...

Ce premier argument de la faillite du système tombant à l'eau, il faut bien en trouver d'autres. Alors c'est le Président de la République qui intervient sur TF1 le 3 décembre 2022.

2. Monsieur Macron nous dit : « Le seul levier, c'est de travailler plus longtemps » pour faire face aux « besoins de financements massifs »

Déjà au mois de septembre M Macron affirmait : « Il nous faut travailler plus et produire plus de richesses dans notre pays si nous voulons protéger, avoir une politique de justice sociale et défendre le modèle social français, sa force et son avenir. »

Nouveau mensonge. Ne parlons pas de la politique qu'il a mené avec ses prédécesseurs pour porter un coup fatal au « modèle social français ». Reprendre quelques exemples...

Cette politique désastreuse, non seulement il la maintient, mais il l'amplifie.

Il suffit de voir le contenu du projet de loi de finances 2023 et la loi de programmation des finances publiques qui traduisent assez fidèlement les intentions politiques du gouvernement. Cette circulaire permet de montrer qu'il entend ainsi poursuivre les coupes budgétaires réalisées sur nos services publics, conduisant à accélérer leur dégradation.

Concernant le projet de loi de finances, l'ensemble des dépenses publiques seront gelées en 2023 (0,1% de croissance en volume hors mesures d'urgence et relance), ce qui en fait un des budgets les plus restrictifs de ces vingt dernières années !

Quant au projet de loi programmation, il prévoit de son coté une coupe drastique dans les dépenses publiques jusqu'en 2027. En cumulé, les économies (appelés « *effort en dépense* ») s'élèveront à 3,4 points de PIB, soit environ 80 milliards d'euros en 2027.

La réduction des dépenses s'exprimera par la remise en cause de droits sociaux - dites réformes structurelles (retraites, assurance chômage) - permettant de réduire les impôts des entreprises et des ménages aisés. Un rapport sénatorial évoque un « effort de maitrise » à hauteur de 25 milliards d'euros d'économies pour les administrations locales et de 27 milliards d'euros pour les administrations de sécurité sociale. Il y aurait en outre 30 milliards d'euros d'économies par la réduction des mesures d'urgence, de relance et des mesures engagées face à la crise énergétique.

Tout un programme! (Annexe circ.Confédérale n° 207-2022)

Alors, pour essayer de faire avaler la réforme, le gouvernement nous promet...des nèfles.

3. Madame Borne nous dit « La réforme permettra d'améliorer sensiblement les petites retraites ; elles seront revalorisées à hauteur de 1200€ »

Or, non seulement ce montant se situe à peine au-dessus du seuil de pauvreté, fixé à 1128 euros, dans un contexte de forte augmentation des prix, mais pour percevoir cette retraite minimum, le gouvernement pose comme condition d'avoir cotisé à taux plein, c'est-à-dire d'avoir une carrière complète. Or, un nombre considérable de salariés, notamment les femmes, ayant connu de fortes périodes de chômage et de précarité, avec des carrières hachées ne remplissent pas ces conditions...

4. Madame Borne nous dit que si « on ne fait pas cette réforme, c'est clairement annoncer aux retraités qu'ils auront demain un pouvoir d'achat affaibli ». Elle affirme : « Ce qu'on exclut, en revanche, c'est de baisser le montant des retraites »

Vous êtes trop aimable mais vous oubliez de dire que « grâce » à votre politique les retraités ont déjà un pouvoir d'achat en berne.

Avec le groupe des 9 nous avons calculé que la somme des pertes cumulées pendant les 68 mois de la période 2017-2021 représente l'équivalent de 1,8 mois de pension. Pour 60% des retraités, c'est même pire : ayant subi l'augmentation de 25% de la CSG, ils ont perdu 7,2% et l'équivalent de 2,5 mois de pension !

Ajoutons qu'en refusant de réindexer les pensions de retraite sur l'évolution des salaires, on aboutira, selon le COR, à une moindre augmentation du niveau de vie des retraités relativement aux actifs.

Enfin, Mme Borne oublie de dire qu'elle a décidé (contre l'avis de tous) de faire main basse sur la gestion des cotisations de retraite complémentaire (AGIRC ARRCO) ouvrant ainsi la voie à la captation de ses milliards par l'État qui les utilisera comme il l'entend.

5. Madame Borne nous dit que la pénibilité sera mieux prise en compte grâce à la réforme

Ainsi, le gouvernement promet de prendre en compte 3 nouveaux facteurs de risques permettant de partir en retraite plus tôt : manutentions manuelles de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques...

C'est oublier un peu vite que ces trois critères pour prendre en compte la pénibilité existaient avant que Macron les fassent supprimer à partir du 1er octobre 2017 (le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) disparaissant au profit du compte personnel de prévention (C2P).

Rappelons également qu'un quatrième critère (l'exposition aux agents chimiques dangereux) lui n'a pas été rétabli...

6. Madame Borne nous dit que « Le report progressif de l'âge de départ à la retraite de 62 à 65 ans d'ici à 2031, c'est ce qui permet de ramener le système à l'équilibre dans les dix ans. »

Aujourd'hui, 1 salarié/2 qui liquide sa retraite n'est plus en emploi mais soit au chômage, en arrêt de maladie, en invalidité ou bénéficie de minima sociaux.

La DREES a ainsi évalué, sur des données de 2019, qu'un relèvement de l'âge d'ouverture des droits de 2 ans induirait une augmentation des dépenses de prestations sociales hors retraite et assurance chômage de l'ordre de 3,6 milliards d'euros (0,14 point de PIB), concentrée sur les personnes de 62 et 63 ans. Les dépenses de pension d'invalidité augmenteraient le plus, de l'ordre de 1,8 milliard d'euros, avec le nombre de bénéficiaires (+160 000 personnes). Les dépenses de prestations de solidarité augmenteraient d'environ 830 millions d'euros et les indemnités journalières de Sécurité sociale versées par le régime général (au titre des arrêts maladie et des AT-MP temporaires) de 970 millions d'euros. D'après ces évaluations, la hausse de dépenses hors retraite d'un décalage de 2 ans de l'âge d'ouverture des droits serait de l'ordre de 0,2 point de PIB pour une économie sur les dépenses de retraite évaluée au maximum à 0,6 point de PIB. (Circ. Confédérale n°153-2022)

Indépendamment du fait que nous contestons le déséquilibre du système (cf. point 1), en réalité, la retraite à 65 ans risque d'aboutir à un désastre social.

D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls à le dire. Rappelons ce qu'expliquait M Macron, lors d'une conférence de presse le 25 avril 2019

« (...) quand aujourd'hui on est peu qualifié, quand on vit dans une région qui est en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, qu'on a une carrière fracturée... Bon. Courage déjà pour arriver à 62 ans ! C'est ça la réalité de notre pays. Alors on va dire : non, non faut maintenant aller à 64 ans ? Vous ne savez déjà plus comment faire après 55 ans (...). C'est ça la réalité. (...) Expliquer aux gens : « mes bons amis, travaillez plus longtemps, c'est le délai légal », ce serait hypocrite. »

Alors, plus que jamais

Réforme des Retraites, pour l'UCR FO c'est NON

- Non au recul de l'âge légal de départ à la Retraite
- Non à l'augmentation du nombre d'annuités de cotisation
 Non au hold-up sur les retraites complémentaires

INTER-PRO35 N°246-JANVIER 2023





Projet de Réforme des retraites 2023 Conséquences en fonction années de naissance

AGE LÉGAL (MINIMUM) DE DÉPART NOMBRE DE TRIMESTRES NÉCESSAIRES POUR AVOIR UNE RETRAITE À TAUX PLEIN

ANNÉE DE NAISSANCE	AVANT LA RÉFORME	APRÈS LA RÉFORME	ÉVOLUTION	AVANT LA RÉFORME	APRÈS LA RÉFORME	ÉVOLUTION
1960 et avant	62 ans	62 ans		167 trim. (41 ans et 9 mois)	167 trim. (41 ans et 9 mois)	
janv. à août 1961	62 ans	62 ans		168 trim. (42 ans)	168 trim. (42 ans)	
sept. à déc. 1961	62 ans	62 ans et 3 mois	+ 3 mois	168 trim. (42 ans)	169 trim. (42 ans et 3 mois)	+ 1 trim.
1962	62 ans	62 ans et 6 mois	+ 6 mois	168 trim. (42 ans)	169 trim. (42 ans et 3 mois)	+ 1 trim.
1963	62 ans	62 ans et 9 mois	+ 9 mois	168 trim. (42 ans)	170 trim. (42 ans et 6 mois)	+ 2 trim.
1964	62 ans	63 ans	+ 1 an	169 trim. (42 ans et 3 mois)	171 trim. (42 ans et 9 mois)	+ 2 trim.
1965	62 ans	63 ans et 3 mois	+ 1 an et 3 mois	169 trim. (42 ans et 3 mois)	172 trim. (43 ans)	+ 3 trim.
1966	62 ans	63 ans et 6 mois	+ 1 an et 6 mois	169 trim. (42 ans et 3 mois)	172 trim. (43 ans)	+ 3 trim.
1967	62 ans	63 ans et 9 mois	+ 1 an et 9 mois	170 trim. (42 ans et 6 mois)	172 trim. (43 ans)	+ 2 trim.
1968	62 ans	64 ans	+ 2 ans	170 trim. (42 ans et 6 mois)	172 trim. (43 ans)	+ 2 trim.
1969	62 ans	64 ans	+ 2 ans	170 trim. (42 ans et 6 mois)	172 trim. (43 ans)	+ 2 trim.
1970	62 ans	64 ans	+ 2 ans	171 trim. (42 ans et 9 mois)	172 trim. (43 ans)	+ 1 trim.
1971	62 ans	64 ans	+ 2 ans	171 trim. (42 ans et 9 mois)	172 trim. (43 ans)	+ 1 trim.
1972	62 ans	64 ans	+ 2 ans	171 trim. (42 ans et 9 mois)	172 trim. (43 ans)	+ 1 trim.
1973 et après	62 ans	64 ans	+ 2 ans	172 trim. (43 ans)	172 trim. (43 ans)	+ 1 trim.

RÉFORME DES RETRAITES C'EST NON!

N°246-JANVIER 2023 INTER-PR035 5



FGTA

FO confirme chez "Pizzéria del Arte"

Les élections au CSE ont eu lieu en décembre dans les pizzéria del Arte de Rennes.

FO obtient 4 sièges sur 5 dans le collège 1 et 3 sur 3 dans le collège 2.

La participation étant faible, la première tâche de Sandrine déléguéé syndicale et de l'équipe FO sera de montrer aux salarié(e)s l'importance de l'activité syndicale.

Encore bravo à toute l'équipe.

Élections chez Easydis (agroalimentaire) à Gaël

Les élections dans l'entreprise EASYDIS à Gaël viennent de se tenir

FO obtient 4 sièges sur 9 de titulaires et 4 de suppléants malgré tous les obstacles mis sur la route de notre Déléguée Syndicale.

FO est là et bien là!

Bravo à Valérie et à son équipe

Lu dans la presse

SGP FO Police en Ille-et-Vilaine. « Les transports gratuits pour les policiers sont un gage de sécurité » ...



Frédéric Berru, secrétaire départemental de SGP police FO; Sandra Bertaud et David Leveau, secrétaire régional de SGP police FO. © Ouest-France

SGP Police FO a gagné trois sièges sur les huit au conseil social d'administration de la police d'Ille-et-Vilaine. Un syndicat qui milite pour améliorer les conditions de travail des fonctionnaires et réclame la gratuité des transports.

« Nous sommes satisfaits de nos résultats aux élections professionnelles, assure David Leveau, secrétaire régional du syndicat SGP police FO. Nous avons gagné 20 % de voix en plus et obtenu trois sièges au conseil social d'administration d'Ille-et-Vilaine. »

Le syndicaliste commente aussi les cinq sièges obtenus par Alliance et l'Unsa. « Mais ils représentaient un bloc où se retrouvaient treize syndicats. Nous pouvons donc être satisfaits d'avoir trois sièges à nous seuls. »

Parmi les dossiers prioritaires à venir, David Leveau évoque la question de la gratuité des transports pour les policiers. « Nous avons écrit à plusieurs reprises au président de la région sans aucune réponse. Des policiers en bénéficient pourtant déjà dans de nombreuses régions dont les Pays de la Loire, assure-t-il. Notre présence dans les transports participe aussi à leur sécurisation puisque nous sommes armés et ça va aussi dans le sens de l'écologie en préférant les transports en commun plutôt que les déplacements en véhicules individuels.»

Des fonctionnaires à l'exigu

Le secrétaire régional rappelle aussi les conditions de travail de ses collègues notamment au commissariat central de Rennes situé rue de la Tour-d'Auvergne. « Aujourd'hui, il y a près de 900 personnes qui y exercent et les murs ne sont pas extensibles. J'ai des collègues enquêteurs qui se retrouvent à trois dans un bureau de 12 m2! » Un exemple parmi tant d'autres. « J'en ai vu obligé d'installer des rideaux pour avoir un peu de confidentialité durant les auditions. »

Toujours dans le registre des conditions de travail, il appelle à une réflexion sur les nouveaux horaires « qui créent de la fatigue notamment pour les fonctionnaires de nuit », aux réformes en cours « qui démoralisent de faire du judiciaire », aux nouveaux outils informatiques « qui ne sont pas opérationnels et, comble, peuvent rallonger la quantité de travail ».

Il attend aussi que la Circonscription de sécurité publique (CSP) de Rennes bénéficie de l'avantage spécifique d'ancienneté. « Un dispositif qui donne droit à une réduction d'ancienneté pour les policiers travaillant dans des quartiers difficiles. »

Ouest-France - 16 décembre 2022

FÉDÉ CHIMIE

FO se bat chez Etex Exteriors (ex Eternit)!

La section FO a obtenu pour l'année 2022 :

- Revalorisation de la grille maintenance : augmentation du salaire de base de plus de 10 %.
- NAO : AG de 6% pour les salaires de base
- APLD: taux d'indemnisation de 75 % avec l'intégration de la prime d'ancienneté dans l'assiette qui sert de calcul.

Notre soutien à Mohamed et son équipe.



Grève jusqu'à satisfaction

Manifestation 19 janvier

Rennes à 11H00 Esplanade charles de gaulle

ST Malo à 11H00

Médiathèque

Redon à 17 h00

Sous-Préfecture

Vitré à 17 h00

Place du Général de Gaulles

Fougères à 17 h30

Place Aristide Briand

LE MOT DES TRÉSORIERS

Cette année 2023 est une année importante pour notre Union Départementale (Congrès oblige) et vous n'êtes pas sans savoir que les mandats doivent être conformes, ainsi que les paiements effectués

15 septembre 2023 ST PERE MARC EN POULE

Concernant les mandats nous vous demandons de faire une attention particulière à e-fo, nous voyons encore trop souvent des secrétaires ou des trésoriers ayant quittés l'organisation toujours référencés dans e-fo.

Si tel est le cas de votre syndicat n'hésitez pas à contacter les trésoriers et surtout n'attendez pas le dernier moment.

Concernant le paiement des timbres 2022, aucune commande 2023 ne sera validée sans le paiement effectué et joignez à votre paiement le nombre de timbres en retour cela évitera de vous contacter.

Si vous effectuez vos règlements par virement ; attention au libellé précisant le motif de ce virement que celui-ci mentionne bien le nom de votre syndicat ainsi que l'année de paiement concerné.

Voilà si vous rencontrez un souci n'hésiter à nous faire suivre un mail sur tresorerie.udfo35@orange.fr.

Nous savons que nous sommes exigeants mais c'est le seul chemin pour que notre UD soit à la hauteur de nos enjeux. Amitiés syndicales

Patrick et Didier

Important et urgent : Inscriptions stages

Compte tenu des délais qui nous sont imposés, il faut d'ores et déjà penser rapidement à s'inscrire aux stages :

"FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT" (continuité du stage connaitre ses droits) 13 au 17 mars 2023 à Lorient

IL EST URGENT DE S'Y INSCRIRE

Contactez l'UD pour ces inscriptions au 02 99 65 36 50 ou envoyez nous un mel à :

ud.fo35@wanadoo.fr

N'oubliez pas d'effectuer le règlement des timbres pour l'année 2022, à votre règlement merci de noter le nombre de timbres en retour à votre FD.

Prix du timbre 2023

Les commandes 2023 dans e-fo ne seront validées qu'après réception des règlements de l'année 2022.

Comme toujours nous sommes à votre disposition pour vous épauler dans ces démarches administratives nous sommes facilement joignable à l'adresse : tresorerie.udfo35@orange.fr.

COMMISSION HANDICAP

Permanences Handicap-Emploi Accès aux droits des accompagnants

Sur rendez-vous tous les 3ème mercredi de chaque mois tél.: 02.99.65.36.60

N°246-JANVIER 2023 INTER-PRO35

L'UD VOUS INFORME:

Nous refusons
la retraite des morts!
Grève
jusqu'à satisfaction
Manifestation 19 janvier
Rennes à 11H00
Esplanade charles de gaulle
ST Malo à 11H00
Médiathèque
Redon à 17 h00
Sous-Préfecture
Vitré à 17 h00
Place du Général de Gaulles
Fougères à 17 h30
Place Aristide Briand

ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- Revalorisation des pensions.

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

RÉFORME DES RETRAITES

BON ON VOUS A ÉCOUTÉ, MAIS ON FERA CE QUE L'ON VEUT!



C'EST NON I

Nos stages

du PATOCHE

<u>d</u>.eil

Clin

STAGES CFMS 2023

DATES	INTITULÉ	DURÉE
COMPLET	DÉCOUVERTE	5 jours
Lundi 13 au vendredi 17 MARS	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	5 jours
Mercredi 12 au vendredi 14 AVRIL	JE NÉGOCIE	3 jours
Lundi 12 au vendredi 16 JUIN	DÉCOUVERTE	5 jours
Lundi 25 au vendredi 29 SEPT.	DÉCOUVERTE	5 jours
Mardi 10 au jeudi 12 OCTOBRE	CONNAITRE SES DROITS	3 jours
Lundi 13 au vendredi 17 NOV.	LE C.S.E.	5 jours

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique DANS LES DÉPARTEMENTS 22, 29 OU 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER: 02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

Nos Unions Locales

RENNES

35, rue d'Échange 35000 RENNES **02.99.65.36.60**

ulforennes@gmail.com Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

ST MALO

8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO

09.66.96.37.97

ulfostmalo@wanadoo.fr Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h



GUICHEN 07.83.67.25.78 ulfoquichen@gmail.com

FOUGÈRES

7, rue Charles Malard 35300 FOUGERES **02.99.99.00.49**

ulfofougeres@orange.fr Tous les mardis après-midi, (juridique : un lundi sur trois)

WTRE

45, rue de Paris 35500 VITRÉ **02.99.74.42.80** ulfovitre@orange.fr

REDON

1, rue du Tribunal 35600 REDON 02.99.71.16.48 06.26.88.51.88 fo.redon@yahoo.fr **AFOC**

35

Informer Conseiller Défendre Représenter Accompagner

L'AFOG 35

ASSURE SES PERMANENCES UNIQUEMENT SUR RDV

CONTACTEZ-NOUS: Tél.: 02 99 65 36 66

POUR PLUS D'INFOS :





Pensez à vos timbres : commande, paiements et suivi sur eFO.

TIMBRES 2022 : 4,95 € tresorerie.udfo35@orange.fr